

La démarche

Les abords des constructions sont constitués par des espaces dédiés à divers usages : **cour d'entrée, espace de circulation, espace de travail pour les anciennes exploitations agricoles, jardin d'agrément, verger...** De ces usages dépend la nature des aménagements. Avant d'entreprendre des aménagements, il est souhaitable de comprendre l'organisation initiale.

Pour aménager les abords il faudra, en premier lieu, **respecter la logique d'organisation des bourgs et des villages**. Ensuite, les vues à conserver ou à dissimuler depuis l'intérieur de la maison et depuis les espaces extérieurs seront repérées. De la même façon, les vues depuis l'espace public seront analysées.

La vocation des espaces à aménager, les végétaux existants à conserver ou à supprimer, les plantations et les cheminements à réaliser seront étudiés en plan et en volume.



Les ouches à l'entrée du Hameau de Vovette.

Les ouches

• Une rupture franche entre le paysage agricole et le paysage bâti

Le paysage des villages du Pays de Beauce est caractérisé par une rupture franche entre le paysage agricole et le paysage bâti. Cette rupture franche est marquée par les ouches. **Les ouches sont situées au fond des parcelles de la périphérie des villages du Pays de Beauce.** Elles doivent être entretenues ou recrées lorsqu'elles ont disparu. Leur présence permet de protéger les habitations des intempéries et en particulier du vent.

• Privilégier les espèces locales

Pour les plantations d'arbres de grand développement **on privilégiera les espèces locales adaptées au sol et au climat** ; de préférence des feuillus en port libre : **chênes, frênes, hêtres, charmes ou bouleaux** ; le cas échéant en milieu humide : **saules blancs ou marsaults, bouleaux...** Isolés, en bosquet, ou en alignement*, ils apportent de l'ombre et créent des écrans de protection contre le vent. Pour les arbustes on privilégiera des espèces telles que : **noisetier, aubépine, prunellier, fusain d'europe, cornouiller sanguin, viorne lantane, troène sauvage, sureau...**

Les vergers et potagers

Les vergers seront plantés d'arbres alignés ou en quinconce. Leur sol sera enherbé. Il est préférable de choisir des espèces anciennes : pommiers, poiriers, cerisiers... dont les fruits sont résistants et parfumés.

Les potagers seront positionnés de préférence à l'abri du vent : abrités par les ouches, derrière le verger ou un haut mur maçonné. Ils peuvent être aménagés selon des carrés de différentes cultures et fleurs. Ils peuvent être accompagnés de quelques arbres. Les allées du potager sont elles aussi enherbées.

Le jardin d'agrément

Souvent situé à l'arrière de la maison, le jardin d'agrément peut présenter différents **traitements de sols qui seront toujours perméables** : allées empierrées, gravillonnées, avec des dalles, enherbées avec ou non des dalles en pas japonais. Les autres parties sont enherbées. Comme dans les cours, **des bosquets, des arbustes décoratifs ainsi que des plantes grimpantes et des vivaces sont plantés pour animer le jardin** : noyer, merisier, sorbier, buis, osmanthe, filaria, cortaderia, chèvrefeuille, vigne, glycine, clématite, rosier, hortensia, par exemple.



Les ouches annoncent les constructions du village de Moutiers-en-Beauce.



Des essences décoratives telles l'hortensia ou des fruitiers participent à l'aménagement des cours et jardins d'agrément.

Les qualités

- Les ouches abritent une faune et une diversité d'espèces végétales qui contribuent à l'équilibre écologique du Pays.
- La plantation d'essences locales sur les parcelles nouvellement bâties favorise l'insertion paysagère.

Attention

- Les conifères appauvrissent et acidifient les sols.
- Pour éviter l'emploi de désherbant chimique, recouvrir le sol de paille, d'écorce ou d'un film plastique opaque.
- Les sols ne doivent pas être étanches : les revêtements bitume et béton sont à proscrire.

En pratique

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche thématique 6.
- les fiches conseil 2, 3, 6.

Faites-vous conseiller par des professionnels (cf. liste des contacts sur la couverture).

Les règles d'urbanisme doivent être consultées en mairie.

Valoriser le patrimoine du Pays de Beauce

AMÉNAGER LE PAYSAGE DE PROXIMITÉ

Les cours

Elles permettent de desservir différents espaces : habitation, garage, bâtiment d'activité (hangar...), jardin d'agrément... Elles sont situées, dans la plupart des cas, à l'avant de la parcelle. Leur pratique induit un traitement de **sol robuste et drainant** comme un sol stabilisé, sablé, empierré ou gravillonné. Les revêtements étanches comme les dalles en béton ou le bitume sont à proscrire car, en cas d'orage violent, les eaux s'écoulent difficilement. Des débordements se produisent, pouvant aller jusqu'à l'éclatement de la conduite. Les inondations sont alors favorisées.

Les haies

Les haies permettent de structurer les différents espaces composant les abords, d'abriter du vent certaines plantations. Elles jouent un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et dans le maintien de la biodiversité. Elles sont composées d'arbustes et d'arbres à feuilles caduques. Les haies doivent être plantées d'au moins trois espèces pour renforcer leur garnissage, l'équilibre écologique, la résistance aux maladies et l'harmonie paysagère due aux variations saisonnières (pour le choix de quelques unes des essences conseillées voir ci-avant § Les ouches). Selon leur emplacement les haies seront taillées ou laissées libres. Les plants seront positionnés en deux rangées en quinconce, en les espaçant suffisamment pour permettre leur croissance.

La plantation de conifères est à proscrire. Il s'agit d'une famille de végétaux exogènes, qui dénature, banalise et uniformise le paysage du Pays de Beauce. Les thuyas, sensibles aux maladies et parasites, nécessitent des tailles constantes pour limiter leur hauteur.

Les clôtures : murs, porches et portes

Dans les villages, lorsque les maisons ne sont pas accolées, les clôtures maçonnées établissent le lien entre les constructions. Les perceptions à l'intérieur des rues des villages sont donc marquées par un traitement minéral, ponctuellement accompagné de végétation, trottoirs enherbés et parfois fleuris, haies qui dépassent de la clôture. Les murs de clôture sont en maçonnerie de pierre calcaire, hourdés* à la chaux*. Leur partie supérieure est protégée de la pénétration des eaux de pluie par un chaperon*. Ce chaperon* est maçonné, ou réalisés en tuiles de terre cuite. Les porches et portes piétonnes sont parfois accolés. Le porche est encadré par des piliers engagés dans la maçonnerie du mur. Ils sont en maçonnerie de pierre taillée ou plus rarement de brique. Le linteau supérieur est droit, parfois cintré. Il est recouvert de tuiles plates en terre cuite. La porte cochère est en bois.

- **Pour les constructions existantes,** les murs de clôture, porches et portes piétonnes seront entretenus et conservés. La création de nouveaux percements dans les murs doit être évitée ou limitée aux impératifs fonctionnels justifiés. Dans tous les cas, l'utilisation des porches existants doit être privilégiée.
- **Pour les nouvelles constructions,** les clôtures varieront en fonction de leur situation. En périphérie des villages, il pourra s'agir d'un muret maçonné doublé d'une haie vive végétale. A l'intérieur des villages, les clôtures respecteront le dispositif décrit pour les constructions existantes (hauts murs maçonnés...).

Les trottoirs

Au pied des murs de clôture ou des constructions, quand les trottoirs publics sont enherbés, il est conseillé de planter des bulbes fleuris ou des haies très basses taillées. Outre leur intérêt esthétique, les plantations permettent de limiter l'étanchéité des sols en maintenant des espaces en pleine terre. Ainsi, l'eau n'est pas emprisonnée sous le revêtement étanche, ce qui limite les remontées d'eau par capillarité dans les murs. La présence de terre végétale limite le rebond des eaux de pluie qui détériorent les pieds de mur. Les bulbes avides d'eau, comme l'iris, drainent le pied de mur. Dans la mesure du possible, les trottoirs seront de préférence perméables, en sol stabilisé et sablé, avec une fine bordure enherbée et plantée de bulbes.

Le "petit patrimoine"

Les abords des constructions sont souvent accompagnés d'éléments de "petit patrimoine" bâti ou naturel : **appentis, puits, fours, mares, arbres remarquables...** Il faut les **conserver** car ils témoignent des activités passées, d'un savoir-faire constructif, d'une nécessité de drainage, ils servent de signal ou de repère... Ils peuvent être utiles (appentis, muret) et devront être bien conservés et entretenus.



Mur de clôture en maçonnerie de moellons* calcaires hourdés* à la chaux* et chaperon* maçonné à Saint-Léger-des-Aubées.



Porche en maçonnerie à Béville-le-Comte avec un arc en plein cintre.



Porche en maçonnerie à Levesville-la-Chenard avec un linteau droit et une porte piétonne accolée.



Trottoir engazonné et planté à Boncé.